

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villieray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 18 mai 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231104

Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$ taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat #1: 1 472 151,40 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat #2: 1 493 946,75 \$ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat #3: 1 362 203,68 \$ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat #4: 1 044 179,96 \$ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 \$ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. / Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231104

Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$ taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat #1: 1 472 151,40 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat #2: 1 493 946,75 \$ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat #3: 1 362 203,68 \$ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat #4: 1 044 179,96 \$ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 \$ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. / Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes)

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. La Commission n'a toutefois pas été en mesure de se prononcer sur la conformité du dossier, car certaines explications n'ont pu être fournies aux membres. D'un commun accord avec le Service, les membres ont convenu de reporter le dossier à la séance de travail du mois de mai.

Au cours de la séance de travail du 5 avril 2023, les personnes invitées ont présenté les principaux aspects du dossier. Elles ont notamment rappelé que le Service doit s'adjoindre de l'expertise et du soutien technique de firmes spécialisées en environnement et en géotechnique pour effectuer des études préalablement requises à

la préparation de plans et devis pour divers projets. Une entente-cadre a été octroyée en avril 2022, mais celle-ci ne suffit pas à répondre à la demande. En effet, la Ville consent à des investissements importants pour exécuter des projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement, lesquels demandent la réalisation d'études. De nouvelles ententes-cadres vont permettre de réaliser simultanément les nombreux mandats. Le Service a expliqué que le marché est toutefois fortement sollicité et qu'il existe un nombre limité de firmes capables de répondre aux exigences de la Ville.

À la lumière de l'analyse des besoins de la Ville et de la réalité du marché, le Service a fait le choix d'octroyer plus de contrats de moindre envergure et de revoir certaines exigences afin d'ouvrir le marché aux plus petites entreprises. Un appel d'offres a été publié le 12 décembre 2022 afin de conclure cinq ententes-cadres. Celui-ci a suscité l'intérêt de 12 preneurs du cahier des charges, parmi lesquels cinq firmes ont déposé une soumission pour chacun des contrats, avec une seule équipe. Comme l'ont précisé les personnes-ressources, l'adjudication des contrats se faisait par ordre décroissant du plus haut pointage final. Selon les modalités de l'appel d'offres, la firme qui obtenait un contrat devenait non admissible aux suivants si elle n'avait présenté qu'une seule équipe.

Le Service a ensuite révélé les résultats de l'appel d'offres. L'analyse montre des écarts de (-13,73 %), (-3,91 %), (-0,87 %), (-11,63 %), 4,48 % et (-5,88 %) avec l'estimation interne, basée sur la moyenne des taux des contrats de même nature octroyés entre 2021 et 2022 et ajustée à l'inflation. Pour conclure, les responsables ont recommandé d'aller de l'avant avec ces cinq contrats puisque les soumissions ont toutes obtenu la note intermédiaire de passage et qu'elles présentent, pour la plupart, un écart favorable à la Ville.

À l'issue de la présentation du 5 avril 2023, les membres ont demandé des clarifications sur l'adjudication des lots. Selon le sommaire décisionnel, Solmatech inc. et Terrapex Environnement ont tous deux obtenu une note finale de 0,88 pour le lot 2. Le prix de Terrapex est de 1 384 184,03 \$ et celui de Solmatech est de 1 493 946,75 \$, pourquoi avez-vous choisi la plus haute soumission? La situation se répète également pour le lot 3. À note égale, ne devrions-nous pas opter pour le moins cher? s'est interrogée la Commission. Les responsables n'ont pas été en mesure de répondre avec exactitude à la question et de fournir les détails aux commissaires, malgré le sursis octroyé par la Commission. Puisque l'information qu'avaient en main les membres était insuffisante, le Service et la Commission ont convenu, d'un commun accord, de reporter le dossier au mois prochain.

Le 3 mai 2023, les commissaires ont accueilli de nouveau les représentants de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier. Ces derniers ont pris le temps de présenter les résultats détaillés de l'analyse des soumissions pour les contrats 2 et 3. Puisque la différence pour la note finale de ces lots se trouvait à la troisième décimale, le Service avait pris le soin d'inclure jusqu'à quatre décimales. Les membres ont donc pu constater que les notes finales, pour le contrat 1, étaient de 0,8791 pour Solmatech inc. et de 0,8773 pour Terrapex Environnement. Quant au contrat 3, les notes finales étaient de 0,9935 pour Englobe Corp. et de 0,9933 pour Terrapex Environnement.

Au cours de la période de questions qui a suivi, les commissaires ont interrogé les personnes-ressources sur les résultats de la stratégie adoptée pour promouvoir la

concurrence. Dans ce cas-ci, il y avait cinq ententes-cadres et cinq firmes soumissionnaires, peut-on en conclure que la concurrence a été déficiente? demande la Commission. Les responsables expliquent que le gouvernement du Québec a imposé de nouvelles exigences environnementales dans les dernières années et que les firmes spécialisées sont fortement sollicitées. Ils admettent du même souffle qu'il faut poursuivre les efforts pour attirer plus de soumissionnaires. Le Service doit trouver un équilibre entre répondre aux nombreux besoins de la Ville et maintenir une saine concurrence.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227231104 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.